



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 24  
Voix favorables : 24  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 24/03/2026

### DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 06 – IEJ - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés de l'École de Droit de Toulouse (Institut d'Études Judiciaires)*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

**Vu** l'avis des conseils de l'École de Droit de Toulouse,

#### **Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :**

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse (Institut d'Études Judiciaires) pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la vie étudiante,**

**Hugues KENFACK**

#### **ANNEXES :**

##### **Formations reconduite 2026-2027**

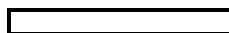
##### **Prépas**

MCC-IEJ PREPA-CRFP-2026-2027
------------------------------

MCC_IEJ Préparation aux concours des métiers de Greffe-2026-2027
--

<b>Type Diplôme : Préparation</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Préparation à l'examen national d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (cours uniquement en distanciel )</b>	
Session	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Non applicable		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
<b>Stages</b>		
les stages facultatifs sont autorisés		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Non applicable		
Cours dispensés intégralement à distance avec des classes virtuelles et des supports écrits. Des examens blancs peuvent avoir lieu sur place.		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Non applicable		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
Non applicable		
<b>Note éliminatoire</b>		
Non applicable		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Préparation		Préparation à l'examen national d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA)								
		<i>Cours intégralement en distanciel</i>								
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle
UE	ANNUEL	MAT Anglais	1,5	48,5				Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Bibliographies	24					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Conférences	10					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Culture judiciaire	15					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Culture juridique	10					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit administratif	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit civil	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit des affaires	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit du travail	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit fiscal	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit international et européen	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit penal	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Entraînement au Grand Oral		252				Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Histoire des institutions et de la justice	15					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Libertés et droits fondamentaux	42					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Note de synthèse	18					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Obligations	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procédure administrative et contentieuse	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procédure civile	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procédure pénale	30					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	Stage (facultatif)								



<b>Type : Préparation</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Préparation aux Concours des Greffes</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Non applicable		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Les stages facultatifs sont autorisés		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Non applicable		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Non applicable		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
Non applicable		
<b>Note éliminatoire</b>		
Non applicable		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

